

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 JANVIER 2009 A 20 HEURES

Présents : M. NAUX Louis, M. VENUAT Eric, M. MORIZOT Christophe, Mme DRURE Sylvie, Mme CATINOT Mylène, Mme DE BOURMONT Marie-Odile, M. MEUNIER André, M. GILBERT Michel, M. PHILIPOT Jean-Paul, M. LACAMBRE Eric, M. GUYOT Jean-Joseph, M. VADROT Philippe, Mme ROSSEEL Christine, M. GONNET René, M. VAJDIC Laurent

Secrétaire de séance : M. GONNET René

Date de la convocation : le 15 janvier 2009

La lecture du précédent procès verbal est faite et M. GONNET précise que contrairement à ce qui est mentionné, il n'était pas absent à la dernière réunion et demande la rectification de cette erreur qui est effectuée sans attendre.

Abandon cession Chemin de la Prise : la personne qui s'était portée acquéreur a fait savoir qu'elle reconçait à l'acquisition du chemin rural de la Prise à cause du coût de revient (publication, commissaire enquêteur, notaire et prix de vente). Le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas procéder à l'enquête publique et clos le dossier du projet de cession de ce chemin.

Participation cadeau départ receveur municipal : Sur proposition de la mairie de Dornes, une participation de 20 € est demandée aux communes dépendant de la Trésorerie de Dornes pour l'achat commun d'un cadeau de départ pour M. BOUCHARD, Receveur Municipal. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter cette participation.

Blason communal : Une proposition de création d'un blason de commune a été reçue par mail. Ce blason est gratuit. La proposition est soumise à l'avis du Conseil Municipal qui l'accepte.

Droits de place : Le pizzeria qui venait à Cossaye a cessé sa tournée sur Cossaye. Une nouvelle proposition a été reçue en mairie hier par téléphone. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder au demandeur le droit de vente des pizzas sur la commune de Cossaye un soir par semaine, hors jour de Lucenay et de Dornes et de ne pas lui faire payer de droit de place.

Subvention exceptionnelle ASCEC : l'association demande une participation de la commune de 2 200 € soit 110 € x 20 enfants pour la classe transplantée qui aura lieu cette année pour le cycle III. Le conseil municipal, après délibération, décide de participer à hauteur de la moitié de la somme demandée, soit 1 100 € (55 € x 20) enfants, l'association prendra en charge la différence.

Subvention exceptionnelle Hand-Ball : M. LAROCHE Vincent est invité par M. le Maire à expliquer brièvement le fonctionnement de cette association. Le Conseil Municipal, après délibération et à 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention, décide de donner une participation à la création d'un montant de 300 €.

Contrat à durée déterminée : Le Conseil Municipal, après en avoir longuement délibéré, décide à 15 voix pour, de renouveler le contrat à durée déterminée de l'Adjoint Technique non titulaire dans les mêmes conditions jusqu'au mois de novembre 2009.

Participation enfouissement réseaux : Le conseil municipal de Laménay sur Loire demande une participation aux enfouissements de réseaux sur la commune de Laménay, deux maisons de Cossaye bénéficiant de cet éclairage. Le Conseil Municipal, après délibération, compte-tenu que la commune de Laménay avait participé d'elle-même au coût de l'informatisation de l'école de Cossaye, donne un accord de principe sur le versement d'une participation. Le montant sera vu en fonction du coût total supporté par la commune de Laménay.

Extension réseau : M. le Maire explique qu'un permis de construire à titre dérogatoire a été délivré en fin d'année mais qu'une extension du réseau électrique s'avère nécessaire. Les services du SIEEEN désirent connaître la position des élus sur la prise en charge de cette extension. Le Conseil Municipal, après délibération, et à 15 voix contre, décide que la commune ne prend pas le coût de cette extension en charge, celui-ci devra être supporté par les bénéficiaires du permis de construire.

Fixation prix des loyers logements et local commercial : M. le Maire propose de contacter l'assistante sociale du secteur afin d'avoir un prix au m².

Travaux bâtiments communaux :

local commercial : Mme DRURE explique les démarches qui ont été entreprises pour trouver des personnes intéressées pour l'ouverture d'un commerce sur la commune et fait un résumé des propositions reçues et des visites des locaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition d'un jeune couple avec un enfant qui prendrait le local commercial libre dès le 1^{er} mai ainsi que le logement de l'école qu'ils ont visité. Avant la mise à la location, des travaux seront nécessaires dans le local commercial : peinture dans la pièce du fond, faïence pour la partie préparation repas, installation de prises électriques et d'une hotte aspirante. Il faut également prendre en considération le problème de l'infiltration de l'eau à l'ouest. Le conseil municipal est attaché à aider cette famille qui veut s'installer sur la commune en fixant un loyer bas pour le local commercial dans un premier temps.

cantine scolaire : La commission a travaillé sur le dossier. Le cabinet d'expert est venu en fin d'année, il a rendu son rapport et donné des orientations de travaux à réaliser pour réduire le niveau acoustique de cette salle. Des entrepreneurs ont établi des devis, d'autres seront rapidement contactés. Une présentation est faite à l'assemblée de l'avancée de ce programme et des différentes possibilités envisageables.

salle polyvalente : Un devis a également été demandé – à titre indicatif – pour le remplacement des menuiseries de la salle polyvalente car il faudra prévoir la réfection de cette salle qui sera souvent utilisée dans un avenir proche.

Location gratuite des salles aux associations : La question d'une participation des associations au nettoyage de la salle polyvalente lors des deux occupations gratuites annuelles est posée à l'assemblée, car depuis le 1^{er} janvier 2009, le nettoyage est effectué par une employée communale avec la laveuse. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 8 voix pour, 2 contre et 4 abstentions, qu'une participation de 20 € sera demandée aux associations pour participation aux frais de nettoyage lors des occupations gratuites de la salle polyvalente.

Définition des tarifs pêche étang communal et adoption règlement : M. VAJDIC fait un bilan sur la vente des cartes pour 2008, la pêche de l'étang en fin d'année, les travaux réalisés avant sa remise en eau, le réempoissonnement ainsi que les aménagements à prévoir cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

1 - adopte le règlement de la pêche à l'étang communal comme présenté par la commission communale

2 - fixe les tarifs pour l'année 2009 comme suit :

carte journalière résidents (couleur orange)	4 €	carte journalière extérieurs (couleur jaune)	6 €
carte annuelle résidents (couleur verte)	20 €	carte annuelle extérieurs (couleur rouge)	60 €
carte pêche de la carpe de nuit (couleur bleue)	6 €		

3 – désigne M. VAJDIC Laurent comme garde pêche supplémentaire à l'étang communal. M. VAJDIC devra être assermenté.

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

M. MEUNIER André : demande les dates de ramassage des épaves automobiles et de la déchetterie mobile. Pour l'instant, le calendrier de ramassage des épaves n'est pas connu, pour la déchetterie mobile, c'est le 5 février à Cossaye, un dépliant publicitaire du SICTOM a été distribué dans les boîtes aux lettres.

M. MEUNIER fait un exposé de la réunion à laquelle il a participé au Pays de Nevers Sud Nivernais sur les personnes âgées.

M. GILBERT Michel : signale que sur la route des Bouts Coupés, le trou s'agrandit encore. Il est ajouté que avec les pluies et le gel de ces dernières semaines, de nombreuses voies communales ont subi des dégâts plus ou moins importants.

M. LACAMBRE Eric : fait remarquer que le bourg n'est pas fourni en poubelles et notamment au niveau du café.

Mme DRURE Sylvie : demande à M. le Maire, suite à la cérémonie des vœux, de préciser sa position sur le charbon car plusieurs personnes ont trouvé ses propos ambigus sur ce sujet lors de son discours. M. le Maire précise qu'il est favorable aux énergies renouvelables (solaire, éolien...) car elles sont quasi inépuisables, il est opposé à l'exploitation du charbon (dans 50 ans, il n'y en aura plus). Mme DRURE ajoute que M. BORLOO a nommé une commission qui doit rendre un rapport. Il est fort probable que ces messieurs demandent à être reçus par les maires. Elle souhaite que plusieurs personnes du conseil participent à cette réunion. Plusieurs conseillers font remarquer que tous les conseillers doivent être informés de cette venue.

Mme DE BOURMONT Marie-Odile : signale que lorsqu'elle a porté les colis, elle a fait demi-tour au chemin du Champ Bertrand et a constaté que des débris étaient jetés dans le fossé, le container n'y était plus. M. le Maire répond que les employés communaux iront nettoyer. Elle demande également le résultat des messages reçus dans les boîtes à idées. Il est répondu que plusieurs concernaient le manque d'entretien du bourg, un pour la réfection de la salle polyvalente, une demande pour le nettoyage du lavoir de Nogent, un pour le fauchage autour d'un abribus.

M. le Maire propose qu'une réunion de conseil ait lieu tous les deux mois afin d'en limiter la durée. M. MEUNIER souhaiterait qu'elles se tiennent également plus tôt en soirée.

M. LAROCHE Vincent, présent dans l'assistance est invité à s'exprimer devant le conseil. Il :

- réitère sa demande pour un local réservé à l'association pour entreposer le matériel. M. le Maire répond que le local derrière la buvette du foot devrait convenir.

- concernant l'Etoile Sud Nivernaise, il demande si le terrain pourrait être tracé pour les benjamins. Il est répondu que les employés communaux ne tracent plus les terrains mais que le matériel est à disposition.

- signale que sur la route de Laménay, il serait nécessaire que les trottoirs soient balayés.

- Il a entendu dire que le charbon serait exploité sur Cossaye-Lucenay dès 2012. Il lui est répondu que effectivement, les personnes « pour » le projet parlent comme si la concession avait déjà été accordée.